



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Troisième session, 59<sup>e</sup> législature

---

---

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 6  
le mercredi 27 novembre 2019

---

---

### AFFAIRES COURANTES

Prières  
Présentation d'invités  
Déclarations de condoléances et de félicitations  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentations des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentations des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

---

### AFFAIRES DU JOUR

#### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

***Débat interrompu faute de temps.***

***Reprise du débat le mercredi 27 novembre 2019.***

## PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

### *Projet de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée*

- 2, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John.* L'hon. M. Carr.
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos.* L'hon. M. Carr.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales.* L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.
- 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.* L'hon. M. Steeves.
- 6, *Loi sur les procurations durables.* L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.
- 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux.* L'hon. M. Steeves.
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.* L'hon. M. Steeves.
- 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Steeves.
- 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation.* L'hon. M. Cardy.
- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement.* L'hon. M. Flemming, c.r.
- 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.* L'hon. M. Holder.
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages.* L'hon. M. Urquhart.
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route.* L'hon. M. Urquhart.
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Urquhart.
- 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins.* L'hon. M<sup>me</sup> Shephard.
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques.* L'hon. M. Carr.
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.* L'hon. M. Holland.

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### *Motions réglées*

**Motion 1 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 20 novembre 2019.

**Motion 7 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 22 novembre 2019.

**Motion 8 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 22 novembre 2019.

## AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

7, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.* M. Coon.

## MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 2 — M. LePage,** appuyé par M<sup>me</sup> Harris, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que les pensionnaires des foyers de soins comptent parmi nos personnes les plus vulnérables ;  
 attendu que la pénurie de personnel dans les foyers de soins nuit à la qualité de vie des pensionnaires des foyers de soins et à la qualité des soins qui leur sont prodigués ;  
 attendu que le conflit de travail en cours nuit au recrutement et au maintien en poste du personnel des foyers de soins ;  
 attendu que des tribunaux de deux échelons du système judiciaire ont rendu une décision défavorable au gouvernement et ont établi que les travailleurs des foyers de soins peuvent exercer leur droit de grève malgré les dispositions de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* ;  
 attendu que d'autres appels sont probablement voués à l'échec et que les procédures coûteront certainement aux contribuables d'importantes sommes d'argent ;  
 attendu que la cour a donné au gouvernement l'occasion de modifier la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* avant janvier 2020, mois à partir duquel il y aura levée de la suspension du droit de grève ;  
 attendu que, malgré les menaces du premier ministre, aucun résultat d'élection ne peut annuler la décision selon laquelle les travailleurs des foyers de soins sont en droit de mener une grève ;  
 attendu qu'une grève des travailleurs des foyers de soins nuirait aux pensionnaires des foyers de soins et à leur famille ;  
 attendu que, au cours de la session écoulée, l'Assemblée législative a adopté une motion à l'appui d'un arbitrage exécutoire non modifié ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter des modifications de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* afin de prévoir un arbitrage exécutoire sérieux permettant la résolution du conflit de travail en cours pour éviter le déclenchement d'une grève.

**Motion 3 — M<sup>me</sup> Rogers**, appuyée par M. McKee, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que l'herbicide glyphosate est utilisé par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;  
 attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;  
 attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les intervenants, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois.

**Motion 4 — M. D'Amours**, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le personnel infirmier praticien est composé d'infirmières immatriculées et d'infirmiers immatriculés ayant fait des études supérieures et suivi une formation approfondie en vue de se préparer à un vaste champ d'exercice et à assumer un maximum de fonctions au sein du système de santé ;

attendu qu'il y a plus de 7 400 infirmières praticiennes agréées et infirmiers praticiens agréés au Canada et plus de 130 au Nouveau-Brunswick, lesquels fournissent des soins primaires, des soins de courte durée et des soins spécialisés à des patients de tous les âges et issus de tous les milieux ;

attendu que le personnel infirmier praticien pose des diagnostics, administre des traitements et prescrit des médicaments ainsi que d'autres traitements aux patients en suivant un modèle de soins holistique basé sur la bienveillance et orienté vers le patient ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent une grande confiance à l'égard des soins de haute qualité que dispense le personnel infirmier praticien et que plus de 3 millions de personnes à l'échelle nationale reçoivent des soins du personnel infirmier praticien ;

attendu que des recherches s'étalant sur des décennies ont démontré la haute qualité des soins dispensés par le personnel infirmier praticien ;

attendu que des efforts continuent d'être déployés au Nouveau-Brunswick afin que l'ensemble du personnel infirmier praticien puisse assumer pleinement ses fonctions et afin que les obstacles qui se posent à la prestation de soins par le personnel infirmier praticien soient examinés et éliminés ;

attendu que le rôle élargi du personnel infirmier praticien continuera d'évoluer en raison de la modernisation des mesures législatives et de l'amélioration des politiques propres au système, qui visent à créer un système de santé plus accessible, efficient et rentable et de plus grande qualité ;

attendu que les organismes gouvernementaux et ceux qui sont responsables des politiques sont conscients des avantages liés à la possibilité pour le personnel infirmier praticien d'exercer pleinement ses fonctions au sein du système de santé et sont en faveur de modifications législatives permettant au personnel infirmier praticien d'exercer pleinement ses fonctions ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est fier de saluer le personnel infirmier praticien et de lui rendre hommage pour les services qu'il assure dans notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick déclare la semaine du 8 au 14 novembre 2020 la semaine nationale du personnel infirmier praticien au Nouveau-Brunswick, et que celle-ci soit ensuite soulignée chaque année pendant la deuxième semaine de novembre, en reconnaissance de toute la contribution qu'apporte le personnel infirmier praticien à la santé et au mieux-être des gens du Canada depuis un demi-siècle et qu'il continuera d'y apporter.

**Motion 5 — M. C. Chiasson**, appuyé par M. D'Amours, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que les plans d'éducation de 10 ans ont été élaborés avec des parties prenantes d'un bout à l'autre de la province, y compris deux représentants du Parti progressiste-conservateur ;

attendu que les plans d'éducation de 10 ans ne sont en vigueur que depuis quatre ans ;

attendu que le gouvernement actuel a promis de maintenir en vigueur les plans d'éducation de 10 ans et de donner de la stabilité au système d'éducation ;

attendu que, dans le livre vert sur l'éducation préparé par le gouvernement actuel, sont proposées des mesures de réforme radicales qui n'ont pas fait leurs preuves et qui déstabiliseraient complètement le système d'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renoncer au livre vert sur l'éducation et à concentrer de préférence ses efforts sur l'amélioration du système d'éducation en continuant de suivre les plans d'éducation de 10 ans.

**Motion 6 — M. McKee**, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le Parti progressiste-conservateur n'a reçu que 31,89 % des votes aux élections de 2018 ;

attendu que le gouvernement actuel dépend de l'appui de l'Alliance des gens, qui n'a reçu que 12,58 % des votes aux élections de 2018 ;

attendu que, aux élections de 2018, 54,68 % de la population du Nouveau-Brunswick a voté pour des partis qui n'appuient pas le gouvernement actuel ;

attendu que 68,11 % de la population du Nouveau-Brunswick a voté contre la plateforme du Parti progressiste-conservateur aux élections de 2018 ;

attendu que le gouvernement actuel n'a pas l'autorité morale pour mettre en œuvre des réformes importantes qui n'ont pas été débattues lors des dernières élections provinciales ;

attendu que le gouvernement actuel a admis qu'il n'avait pas l'autorité morale nécessaire lorsqu'il a promis dans son premier discours du trône d'inviter « tous les chefs des partis à donner leur avis au sujet des mesures législatives et réglementaires », de « partager le pouvoir décisionnel » et de « former de vastes coalitions à la Chambre » ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer à un comité parlementaire toute réforme importante pour que tous les partis puissent l'examiner et formuler des recommandations et pour que le grand public et les experts indépendants puissent fournir une rétroaction.

**Motion 12 — M<sup>me</sup> LeBlanc**, appuyée par M. McKee, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu qu'il y a un besoin croissant de services de santé mentale au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les personnes ayant des troubles de santé mentale et d'autres troubles de santé comptent parmi les personnes les plus vulnérables ;

attendu qu'il faut veiller à ce que les droits des personnes ayant des troubles de santé mentale soient protégés ;

attendu qu'il est important de veiller en outre à ce que les personnes ayant besoin de soins de longue durée reçoivent les soins et traitements appropriés ;

attendu qu'il faudrait fournir à la population davantage d'information sur la santé mentale afin de la sensibiliser aux troubles de santé mentale et de réduire la stigmatisation liée à ces troubles ;

attendu qu'il n'y a pas, dans la province, de défenseur ni de protecteur indépendant de la population en matière de santé mentale ni de titulaire d'un poste semblable chargé de fournir des renseignements et du soutien aux personnes qui éprouvent des besoins liés à la santé mentale ou à celles qui agissent en leur nom ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale, ayant la qualité de haut fonctionnaire de l'Assemblée, qui sera un porte-parole impartial et indépendant pour les personnes ayant des troubles de santé mentale et les proches aidants de membres de leur famille qui agissent en leur nom.

**Motion 13 — M. Austin**, appuyé par M. DeSaulniers, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que l'ancien gouvernement a décidé que la taxe de vente sur un véhicule d'occasion serait calculée selon sa valeur dans le *Blue Book* ;

attendu que, auparavant, la taxe de vente sur un véhicule d'occasion était calculée au moyen d'une estimation écrite d'un concessionnaire de véhicules à moteur ou d'un particulier ;

attendu que la mesure a alourdi le fardeau fiscal des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick utilisent un véhicule d'occasion comme mode de transport ;  
 attendu que les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick n'ont souvent pas les moyens de payer le coût d'un véhicule à moteur neuf ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir l'ancienne méthode de calcul de la taxe de vente sur les véhicules d'occasion.

**Motion 14 — M<sup>me</sup> Conroy**, appuyée par M. Austin, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick doit transformer le programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes avec option de révocation du consentement ;  
 attendu que le Canada affiche des taux de dons d'organes très faibles et qu'il n'y a que 20,9 donateurs par million d'habitants, comparativement à l'Espagne, qui compte 43,4 donateurs par million d'habitants, et aux États-Unis, qui compte 31 donateurs par million d'habitants ;  
 attendu que, en 2015, sur les quelque 267 000 décès survenus au Canada, à peine 150 000 d'entre eux, soit environ 56 %, se sont produits en milieu hospitalier, que, sur les 150 000 personnes décédées en milieu hospitalier, seulement 5 000 d'entre elles, soit environ 3 %, satisfaisaient aux critères pour être un donneur d'organes potentiel, que, sur ces 5 000 donateurs potentiels, à peine 650 d'entre eux, ou 13 %, sont devenus de réels donateurs et que ces 650 donateurs ont permis la réalisation de 1 995 greffes ;  
 attendu qu'un donneur d'organes peut sauver la vie de huit personnes ;  
 attendu qu'un donneur de tissus pourrait aider jusqu'à 75 personnes ;  
 attendu que l'instauration d'un programme de don d'organes automatique permettra de réduire les listes d'attente en faisant en sorte que tous les donateurs d'organes potentiels deviennent de réels donateurs ;  
 attendu qu'il est important et urgent d'adopter un programme de don d'organes automatique ;  
 attendu que, aux États-Unis, 20 personnes en attente d'une greffe meurent chaque jour et que, au Canada, une personne en attente d'une greffe meure chaque 1,25 jour ;  
 attendu que le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick économisera des dizaines de millions de dollars par année grâce au programme de don automatique d'organes et de tissus ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes afin de sauver de nombreuses vies et d'économiser de l'argent au Nouveau-Brunswick.

**Motion 15 — M. DeSaulniers**, appuyé par M. Austin, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que Hailie et Trent Michaud sont morts en 2013 des suites de blessures subies lors d'un accident de la route alors qu'ils occupaient des sièges d'auto bien installés et conformes à la réglementation provinciale ;  
 attendu que les règlements actuels exigent que les sièges d'auto soient orientés vers l'arrière pour tous les enfants jusqu'à ce qu'ils aient un an et pèsent 10 kg ;  
 attendu que, outre l'exigence relative au poids de 10 kg, le fait de porter à deux ans l'exigence minimale relative à l'âge pour les sièges d'auto orientés vers l'arrière assurera une plus grande protection ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter, dans les règlements provinciaux sur les sièges d'auto, les exigences en matière d'âge des enfants.

**Motion 16 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 5 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu qu'il est dans l'intérêt du grand public que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick siège pendant une période raisonnable afin de traiter convenablement les affaires de la province et de permettre des débats sur des projets de loi et des motions ;

attendu qu'il est favorable à la démocratie que l'opposition ait suffisamment de temps et d'occasions pour soulever des préoccupations exprimées par des parties prenantes et des membres du grand public et en débattre ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que, pour la durée de la 59<sup>e</sup> législature, sauf en cas de prorogation ou d'ordre contraire sur résolution de la Chambre, dans les limites de l'application du paragraphe 29(1) et de l'article 32 du Règlement, la Chambre siège à partir du deuxième mardi de janvier jusqu'au dernier vendredi de février, à partir du troisième mardi de mars jusqu'au deuxième vendredi de juin et à partir du premier mardi de novembre jusqu'au deuxième vendredi de décembre.

**Motion 17 — M. Harvey**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 5 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a réalisé une série de compressions dans des services liés notamment au tourisme, à l'entretien des routes et à l'aide pour frais de scolarité sans fournir d'explications fondées sur des données probantes pour justifier ces compressions ;

attendu que de telles compressions auront des effets néfastes sur les résultats financiers du gouvernement en raison de la réduction de l'activité économique, de l'augmentation des coûts à long terme et de l'exode qui découleront de ces compressions ;

attendu que la révision stratégique des programmes effectuée par le gouvernement précédent a donné lieu à des réductions budgétaires fondées sur des données probantes, lesquelles ont permis de réaliser un excédent pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019, sans entraîner les effets néfastes qu'auront probablement les compressions faites par le gouvernement actuel ;

attendu que le premier ministre a signalé qu'il entreprenait un examen des services gouvernementaux, mais qu'il n'a toujours pas déposé de rapport sur les résultats de cet examen ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à annuler les compressions qui nuisent à l'économie provinciale, qui entraînent une détérioration des biens et qui font diminuer la main-d'œuvre dans la province, et l'exhorte à continuer à adopter les conclusions de la révision stratégique des programmes.

**Motion 18 — M. Austin**, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, proposera, le jeudi 5 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des coûts croissants en matière de soins de santé, de mauvais résultats, de longs temps d'attente pour obtenir des services médicaux et une prestation inappropriée des soins de santé en raison d'un système surchargé et d'une population vieillissante ;

attendu qu'il faut d'urgence agir de façon proactive afin de réduire les temps d'attente liés aux soins de santé ;

attendu que diverses associations du milieu de la santé, lesquelles regroupent notamment des chiropraticiens et des optométristes, ont exprimé une volonté d'assumer un rôle élargi afin de diminuer les listes d'attente et d'améliorer les temps d'attente ;

attendu que les organismes en question ont déclaré que les services continueraient d'être facturés à des compagnies d'assurance tierces ou directement au patient ;

attendu que la mesure n'alourdira pas le fardeau financier du réseau provincial d'assurance-maladie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé en élargissant le rôle des chiropraticiens et des optométristes au sein de notre système de santé

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir des normes qui permettraient aux fournisseurs de soins de santé en question d'assumer un rôle élargi au sein de notre système de santé provincial.

### ***Motions portant dépôt de documents***

**Motion 9 — M. Arseneault**, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de l'horaire du premier ministre Blaine Higgs pour chaque jour écoulé depuis le 8 novembre 2018.

**Motion 10 — M. Arseneault**, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance électronique échangée entre le premier ministre Blaine Higgs et les membres du personnel du Cabinet du premier ministre, les membres du personnel du Bureau du Conseil exécutif, Robert Youden, John Mallory, Yennah Hurley et John Logan depuis le 8 novembre 2018.

**Motion 11 — M. D'Amours**, appuyé par M. Chiasson, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les documents et les notes d'information, entre autres, quel que soit le support, à l'appui de l'élaboration de la stratégie de recrutement du personnel infirmier.

### **PÉTITIONS**

- 1, M<sup>me</sup> Landry — présentée le 20 novembre 2019.
- 2, M. Harvey — présentée le 20 novembre 2019.
- 3, M<sup>me</sup> Thériault — présentée le 20 novembre 2019.
- 4, M. Coon — présentée le 20 novembre 2019.
- 5, L'hon. M. Cardy — présentée le 22 novembre 2019.
- 6, M. Coon — présentée le 22 novembre 2019.



## **RAPPORTS DE COMITÉS**

Comité permanent de modification des lois

- premier rapport déposé le 20 novembre 2019.
- deuxième rapport déposé le 20 novembre 2019.

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative